

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE AVRIL (13/04/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 07 avril, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS** : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,  
M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,  
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT REPRESENTES** : 8

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Adjoint**  
Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Madame Sophie LOPEZ), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Monsieur Romain LOPEZ), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Madame Stéphanie GAYET), M. DUPARC Robert (représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

27 – 13 avril 2023

**27. Convention d'objectifs entre la Ville de Moissac et l'Association  
« Avenir Moissagais »**

Rapporteur : Monsieur POUGNAND.

**Vu** l'article L.1611-4 du code Général des Collectivités Territoriales concernant l'attribution de subventions aux associations,

**Vu** l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n° 2001-495 du 06 juin 2001 relatif aux droits des citoyens et leurs relations avec les administrations,

**Vu** les éléments fournis par l'association,

Le montant de la subvention de fonctionnement s'élève à 32 000 €.

Le montant de la subvention « Pass'Sport » s'élève à 5 850 €.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la Convention d'Objectifs passée avec l'Avenir Moissagais,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la revêtir de sa signature,

**DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement de 32 000 € à l'Avenir Moissagais.

**DECIDE** le versement d'une subvention « Pass'Sport » de 5 850 € à l'Avenir Moissagais.

Pour copie conforme  
Moissac, le 17 avril 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Luc PORTES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :